

FICHE PROGRAMME :

FEEBat module 2 - 2 jours (14 H)

Outils de mise en oeuvre d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Maîtriser les outils de mesure des performances énergétiques des bâtiments
- ✓ Evaluer et chiffrer les solutions d'amélioration énergétique
- ✓ Réaliser une étude thermique pour convaincre le client des enjeux environnementaux et des intérêts financiers.

PUBLIC

Chef d'entreprise et salariés du bâtiment – tous corps d'état.

PRE-REQUIS

Aucun.

NATURE DE LA FORMATION

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application.

EVALUATION / SANCTION

Attestation de formation.

CALENDRIER ET TARIFS

Rapprochez-vous de votre ARFAB pour connaître le calendrier et les tarifs des formations dans votre région.

L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

☐ Fonctionnement thermique d'un bâtiment :

- L'isolation de l'enveloppe
- Les déperditions et les apports de chaleur par les parois vitrées
- Le rôle de la ventilation
- Les déperditions et les consommations (avant/après rénovation, leurs différences, influence du rendement des équipements)
- L'inertie thermique

☐ Analyse comparative de la performance énergétique des différentes technologies :

- Les systèmes de chauffage
- Les énergies renouvelables
- Les systèmes utilisant l'énergie électrique
- Les incitations publiques (crédit d'impôt, subventions...)

☐ Exploitation des outils BATI-CUBE et EASY-ENERGIE :

- Les outils de mesure de performance énergétique
- Les outils informatiques de chiffrage des améliorations énergétiques et des gains financiers des solutions proposées
- La présentation d'une étude thermique sur mesure

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Les formations FEEBat **assurées par un organisme habilité** sont prises en charge dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour les entreprises relevant de CONSTRUCTYS ou du FAFCEA par le biais d'un financement apporté par certains fournisseurs d'énergie. Un financement spécifique existe également pour les entreprises relevant d'AGEFOS PME ou d'INTERGROS : consulter l'ARFAB ou votre organisation professionnelle. A l'issue de la formation, l'ARFAB adresse à l'entreprise une facture acquittée ainsi qu'une demande de remboursement à compléter et à retourner, accompagnée des justificatifs nécessaires, à l'OPCA ou FAF qui remboursera directement l'entreprise. Le remboursement prévu ⁽¹⁾ couvre 100 % des coûts pédagogiques, complété d'une indemnité de 100 € par jour pour les stagiaires salariés (entreprises de moins de 10 salariés et entreprises de plus de 10 salariés en option A).

⁽¹⁾ Modalités en vigueur au 15/12/2013, pouvant être modifiées sans préavis sans que cette modification puisse engager la responsabilité de l'organisme de formation.